

COMMISSION DES DROITS  
DE L'HOMME DU CAMEROUN

SOUS-COMMISSION CHARGÉE  
DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Secrétariat Permanent

Division de la Protection  
et de la Promotion des Droits de l'homme

B.P./ P.O. Box 20317, Yaoundé  
Fax : (237) 222-22-60-82

Numéro Vert.- 1523



CAMEROON HUMAN  
RIGHTS COMMISSION

SUB-COMMISSION IN CHARGE  
OF HUMAN RIGHTS PROMOTION

Permanent Secretariat

Human Rights Protection  
and Promotion Division

Tel.: (237) 222-22-61-17 / 691 12 86 70  
e-mail : [chrc.cdhc2019@yahoo.com](mailto:chrc.cdhc2019@yahoo.com)

Web : [www.cdhc.cm](http://www.cdhc.cm)

Toll-Free Number. - 1523

**DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
DU CAMEROUN À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION  
DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA NON-VIOLENCE**

**2 octobre 2024**

**La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission » ou « la CDHC »), créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 et mise en place le 29 avril 2021, suite à la prestation de serment de ses membres devant la Cour suprême siégeant en Chambres réunies,**

**Ayant à l'esprit** que la célébration de la Journée internationale de la non-violence tire ses origines des mouvements de masses pacifiques de libération de l'Inde contre l'emprise coloniale du Royaume-Uni (entre 1915 et 1948) conduits par Mohandas Karamchand GANDHI, surnommé le « *Mahatma* » (nom donné en Inde à des chefs spirituels), pionnier de la philosophie et de la stratégie de non-violence qui repose sur deux principes fondamentaux :

- i) « le refus de la violence, que GANDHI rattache [...] à la notion d'*ahimsa* »<sup>1</sup>, mot sanskrit qui signifie « *non-désir de tuer* » ou mieux, « *absence de toute intention de nuire* [...] » plus exactement « *absence de toute violence* »<sup>2</sup>, à la base du principe et de la vertu de la non-violence et du respect universel de la vie ;
- ii) la recherche d'une manière d'agir permettant de lutter sans violence contre la violence, dont GANDHI a voulu exprimer la nouveauté en forgeant le terme de *satyagraha*, « un concept philosophique et politique [qui] se base sur l'adhésion stricte à la vérité (*satya*) et la résistance non-violente (*agraha*) face à l'injustice. Cette stratégie de lutte pacifique cherche à convaincre l'adversaire par la force morale, plutôt que par la contrainte physique ou la menace »<sup>3</sup> ;

<sup>1</sup> Voir *Encyclopédie Universalis*, « Non-violence, action non violente et résistance civile », <https://www.universalis.fr/encyclopedie/non-violence/>, consultée le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

<sup>2</sup> Voir <https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources/dictionnaire/ahimsa>, consultée le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

<sup>3</sup> Voir la définition du mot « *Satyagraha* » dans la langue française, <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/satyagraha#0>, consultée le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Relevant** que « *l'originalité du combat gandhien réside davantage dans son pragmatisme étonnant, dans ce qu'on peut appeler son idéalisme pratique, c'est-à-dire dans cette volonté d'expérimenter des méthodes de résistance sans violence* »<sup>4</sup>,

**Relevant également** qu'en soumettant à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (AGONU), réunie en sa 61<sup>e</sup> session le 15 juin 2007, un projet de résolution en faveur de l'adoption de la Journée du 2 octobre de chaque année – en référence à l'anniversaire de la naissance de Mahatma GANDHI – comme Journée internationale de la non-violence (JINV), au nom de ses cent quarante (140) co-auteurs, le ministre indien des Affaires étrangères d'alors, M. Anand SHARMA, avait déclaré que le grand nombre ainsi que la diversité des co-auteurs dudit projet de résolution témoignent du respect universel que Mahatma GANDHI inspire et de la pertinence immuable de sa philosophie humaine de résolution pacifique des conflits basée sur la *non-violence*,

**Notant** que pour renforcer son plaidoyer en faveur de l'instauration de la JINV, M. Anand SHARMA a cité les propos de GANDHI selon lesquels « [la] *non-violence est la plus grande force que l'humanité ait à sa portée [; elle] est plus puissante que l'arme la plus destructive inventée par l'ingéniosité de l'homme* »<sup>5</sup> et a été adoptée par plusieurs mouvements non-violents à travers le monde,

**Rappelant** qu'à travers sa Résolution n° A/RES/61/271 du 15 juin 2007, l'AGONU affirme

la pertinence universelle du principe de non-violence [...], souhaite [...] favoriser une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence [et] invite tous les États membres, les organismes des Nations Unies, les Organisations régionales[,] non gouvernementales et les particuliers [à saisir cette occasion pour] diffuser le message de la non-violence [,] notamment par des actions d'éducation et de sensibilisation<sup>6</sup>,

**Soulignant** que dans son message à l'occasion de la célébration de l'édition 2024 de la Journée internationale de la non-violence, le secrétaire général des Nations Unies, António GUTERRES rappelle que le 2 octobre de chaque année,

nous célébrons la naissance du Mahatma Gandhi et réaffirmons les valeurs auxquelles il a consacré sa vie : l'égalité, le respect, la paix et la justice [dans le] monde dans lequel nous vivons [...] empreint de violence [généralisée], [de] l'Ukraine au Soudan, en passant par le Moyen-Orient et bien d'autres régions, [en raison des] inégalités et [du] chaos climatique [qui] font vaciller les fondements de la paix [et attiser de la] *haine en ligne [qui] se répand dans les rues* (italiques ajoutés)<sup>7</sup>,

**Considérant** que la journée internationale de la non-violence vise la protection des femmes dans les foyers, des civils et la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits ainsi que la protection contre les atteintes aux Droits des enfants, contribuant ainsi au renforcement de l'État de droit, y compris par le biais de réformes juridiques et judiciaires<sup>8</sup>,

---

<sup>4</sup> Cf. *Encyclopédie Universalis, op. cit.*

<sup>5</sup> Cf. Nations Unies, « Journée internationale de la non-violence », [<sup>6</sup> Cf. AGRONU, 61<sup>e</sup> session, « Journée internationale de la non-violence », 15 juin 2007, 61/21, 2 pp., spéc. p. 1.](https://www.un.org/fr/observances/non-violence-day#:~:text=La%20Journée%20internationale%20de%20la%20non-violence%20est%20célébrée%20le%202, consultée le 16 septembre 2024.</a></p></div><div data-bbox=)

<sup>7</sup> Cf. Nations Unies, « Message du Secrétaire général (2024) », <https://www.un.org/fr/observances/non-violence-day/messages>, consultée le 30 septembre 2024.

<sup>8</sup> Cf. Nations Unies, « Paix, dignité et égalité sur une planète saine, protéger les Droits de l'homme », <https://www.un.org/fr/our-work/protect-human-rights>, consultée le 16 septembre 2024.

**Notant** que

[l]e principe de la *non-violence*, connu également sous l'appellation de *résistance non-violente*, rejette le recours à la violence physique en vue de provoquer des changements sociaux ou politiques [et que, s]ouvent décrite comme « *la politique des gens ordinaires* », cette forme de lutte sociale a été adoptée par des populations entières, partout dans le monde, dans le cadre de campagnes en faveur de la justice sociale<sup>9</sup>,

**Notant également** que le professeur Gene SHARP, spécialiste de la résistance non-violente, dans son livre *The Politics of Non-violent Action*, désigne par *action non-violente* toute

technique grâce à laquelle ceux qui rejettent la passivité et la soumission, et qui considèrent que la lutte est essentielle, peuvent livrer leur combat sans [toutefois] recourir à la violence [; il ne s'agit pas d']éviter ou [d']ignorer les conflits [, mais plutôt] de répondre à la question de savoir comment mener une action politique efficace, et de savoir en particulier comment utiliser ses pouvoirs avec efficacité,

**Considérant** que le peuple camerounais, dans le préambule de la Constitution du Cameroun du 18 janvier 1996, affirme que « [l]e salut de l'Afrique se trouve dans la réalisation d'une solidarité de plus en plus étroite entre les peuples africains et affirme sa volonté d'œuvrer à la construction d'une Afrique unie et libre, tout en entretenant avec les autres Nations du monde des relations pacifiques et fraternelles »,

**Considérant également** que les instruments juridiques africains et universels relatifs à la paix, ratifiés par le Cameroun ou auxquels il est autrement lié n'ont pas connu d'évolution notoire et ont été mentionnés dans les déclarations de la CDHC à l'occasion des célébrations des Journées précédentes des Droits de l'homme, notamment :

- la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2024 ;
- la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, le 9 septembre 2024 ;
- la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, le 21 août 2024 ;
- la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2024 ;
- la Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda, le 7 avril 2024 ;
- la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le 27 janvier 2024 ;
- la Journée mondiale contre la brutalité policière, le 15 mars 2024 ;
- la Journée internationale de l'éducation, le 24 janvier 2024,

**Relevant** que, conformément à la lettre *f*) de l'article 3 de l'*Acte constitutif de l'Union africaine* (UA) adopté le 11 juillet 2000 à Lomé (au Togo), l'un des objectifs majeurs de l'UA consiste à « *promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent [africain]* »,

**Relevant également** que, lors du conclave des chefs d'états-majors des armées de l'Inde et d'Afrique qui s'est tenu du 9 au 10 septembre 2023 à Pune, dans l'État du Maharashtra (en Inde), le premier ministre indien Narendra MODI, afin d'encourager les dirigeants africains à toujours utiliser des stratégies et des méthodes de défense non-violentes, a rappelé que « *c'est sur*

---

<sup>9</sup> Cf. Nations Unies, « Journée internationale de la non-violence », *op. cit.*

le sol africain que le Mahatma GHANDI a utilisé des méthodes puissantes de non-violence et de résistance pacifique »<sup>10</sup>, les incitant ainsi à s'approprier ces stratégies et méthodes de défense,

**Rappelant** qu'au cours de la 79<sup>e</sup> session de l'AGONU qui s'est tenue le 13 septembre 2024 au siège de l'ONU à Genève, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la paix, M. Philémon YANG, le président de ladite session a souligné la nécessité de rétablir la confiance ainsi que la solidarité entre les membres de la société internationale et a invité l'humanité à sonner « *la cloche de la paix et [à envoyer] un message d'espoir pour la paix [dans le monde entier, en œuvrant] pour la tolérance et le dialogue* »<sup>11</sup>,

**La Commission** salue les efforts du Gouvernement ainsi que ceux de ses partenaires qui travaillent sans relâche en vue de reconstruire ou de maintenir la paix et de privilégier le dialogue à travers plusieurs activités, notamment :

- l'organisation, par le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique (MINJEC) en collaboration avec la Gendarmerie nationale, du 16 au 19 septembre 2024 dans les lycées de Nkol-Éton, de Minkan et de Tsinga à Yaoundé, d'une campagne de sensibilisation des populations sur le thème *Comment stopper les violences en milieu jeune et promouvoir le vivre-ensemble harmonieux*<sup>12</sup> ;
- la tenue, le 18 septembre 2024 à Buéa, d'une réunion du Comité régional de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du *Grand Dialogue national* dans la Région du Sud-Ouest, présidée par le Gouverneur de ladite Région, une réunion qui avait pour thème *Le plan de reconstruction du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désormais dans une ère nouvelle pour un meilleur impact du Dialogue national*<sup>13</sup> ;
- la signature, par le premier ministre, chef du Gouvernement, de l'arrêté n° 075/CAB/PM du 30 juillet 2024 précisant le rôle majeur des conseils municipaux et régionaux dans la mise en œuvre des *Projets du plan présidentiel pour la reconstruction et le développement* (PPRD) des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- l'organisation, par le ministre de la Jeunesse et de l'Éducation civique (MINJEC), le 10 juillet 2024 à Yaoundé d'une rencontre en vue de la mobilisation de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre de l'*Agenda jeunesse, paix et sécurité* et dans l'élaboration du Plan d'action national y relatif<sup>14</sup> ;
- l'organisation, par l'organisation *Civic-Watch* du 12 au 18 juin 2024 au lycée de Mouda et à l'esplanade du Lamido de Kougni à Maroua, des ateliers de formation avec les autorités administratives, sécuritaires, traditionnelles et des leaders de la société

<sup>10</sup> Cf. *Africacenter*, « La coopération entre l'Afrique et l'Inde : un point de repère en matière de partenariat », <https://africacenter.org/fr/spotlight/la-cooperation-entre-lafrique-et-linde-un-point-de-repere-en-matiere-de-partenariat/>, consultée le 16 septembre 2024.

<sup>11</sup> Cf. *Nations Unies infos*, « Guterres appelle à une culture de paix et à l'unité mondiale alors que les crises s'intensifient », <https://news.un.org/fr/story/2024/1148756>, consultée le 17 septembre 2024.

<sup>12</sup> Cf. *Mobile Camerounweb*, « Des gendarmes ont sillonné des établissements scolaires à Yaoundé », <https://mobile.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Des-gendarmes-ont-sillon-des-tablissements-scolaires-Yaound-770857>, consultée le 17 septembre 2024.

<sup>13</sup> Cf. *Tribune de l'info*, « Plan présidentiel de Reconstruction et de Développement, le Sud-Ouest salue l'apport du Grand Dialogue », <https://tribunedelinfo.com/plan-presidentiel-de-reconstruction-et-de-developpement-le-sud-ouest-salue-lapport-du-grand-dialogue-nationale/>, consultée le 19 septembre 2024.

<sup>14</sup> Cf. MINJEC, « Agenda jeunesse, paix et sécurité », <http://minjec.gov.cm/site/agenda-jeunesse-paix-et-securite/>, consultée le 17 septembre 2024.

civile sur le thème *Stop aux discours de haine : cultivons la diversité et le respect dans notre communauté*<sup>15</sup> ;

- la tenue, à l'initiative de l'association *Women's International League for Peace and Freedom*, d'une campagne de sensibilisation des élèves et des enseignants du lycée de Mbalngong dans le Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre le 7 mars 2024, sur le thème *Sensibilisation sur les dangers des armes légères et de petits calibres pour réduire la violence en milieu scolaire*, à l'occasion de la célébration de la 39<sup>e</sup> édition de la Journée internationale des Droits de la femme,

**La Commission relève, pour le déplorer**, la récurrence des actes de violence, y compris des actes de terrorisme dans nos villes entre le 2 octobre 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2024, notamment :

- l'attaque à l'engin explosif improvisé (EEI), le 19 septembre 2024 au environ de 11 heures, perpétrée au marché *Mobil Nkwen*, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest par des terroristes sécessionnistes, dont le bilan affiche une femme tuée (CHUNG Juliet, âgée de 30 ans) et six (6) autres gravement blessées, y compris un nourrisson<sup>16</sup>;
- l'assassinat par balle, le 25 août 2024, d'un civil nommé NFOR Julius BUDZI par des terroristes sécessionnistes à *Mile III Nkwen*, Bamenda III, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest, après l'avoir dépouillé de la somme de sept mille (7 000) francs CFA et de son téléphone portable ; ses bourreaux ont pris la fuite après leur crime ;
- l'incendie criminel de plusieurs taxis et motocyclettes, les 14 et 23 août 2024 par des terroristes sécessionnistes respectivement au quartier Ntarikon lieu-dit *Che Street*, Bamenda II et à *Mile 4 Nkwen*, Bamenda III, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest, sous le fallacieux prétexte que les victimes n'ont pas respecté le mot d'ordre de changement de la couleur des taxi en bleu et blanc tel qu'imposé par les terroristes<sup>17</sup> ;
- l'explosion, le 9 août 2024, d'une bombe artisanale dissimulée par des terroristes sécessionnistes dans un pneu utilisé pour barrer la route dans un poste de contrôle au quartier *Mile 4* à Nkwen, dans la ville de Bamenda, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest, ayant causé la mort de deux (2) officiers de police et blessant un (1) civil qui a été conduit dans une formation sanitaire de la ville<sup>18</sup> ;
- les affrontements, le 8 août 2024 entre *Tikar* et *Bamoun* dans la ville de Magba, Département du Noun, Région de l'Ouest, suite à l'opposition des *Tikar* à l'idée de la tenue dans cette ville des cérémonies relatives à la fête traditionnelle des *Bamoun* dénommée « *Nguon* » ; ces affrontements ont causé la mort de six (6) personnes et plusieurs blessés ; dans un communiqué de presse parvenu aux médias locaux, « [l]e Sultan [...], Roi des Bamoun, [a] exhort[é] les fils et filles du Noun à mettre au-devant

<sup>15</sup> Cf. *Cameroon | ReliefWeb*, « ARDHU : Rapport webinaire de *Civic Watch* en partenariat avec les OSC de l'Extrême-Nord (mardi 18 juin 2024) », <https://reliefweb.int/report/cameroon/ardhu-rapport-webinaire-de-civic-watch-en-partenariat-avec-les-osc-de-lextrême-nord-mardi-18-juin-2024>, consultée le 19 septembre 2024.

<sup>16</sup> Cf. Communiqué de presse signé par le Préfet de la Mezam, consultée le 19 septembre 2024.

<sup>17</sup> Cf. *Cameroon Actuel*, « Des taxis incendiés à Bamenda : la nouvelle politique de couleur de taxi des séparatistes en cause », <https://cameroonactuel.com/des-taxis-incendies-a-bamenda-la-nouvelle-politique-de-couleur-de-taxi-des-separatistes-en-cause/#:~:text=Un%20acte%20de%20vandalisme%20choquant%20a>, consultée le 19 septembre 2024.

<sup>18</sup> Voir Déclaration de la CDHC à l'occasion de la célébration de la 6<sup>e</sup> édition de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, publiée le 21 août 2024, <http://www.cdhc.cm/admin/fichiers/Declarations2024-08-2113-48-52.pdf>, consultée le 19 septembre 2024.

*de tout ressenti, la paix si chère [pour le Cameroun en général et] pour le Département du Noun en particulier »*<sup>19</sup>;

- l'attaque, dans la nuit du 23 au 24 juin 2024, perpétrée dans la localité de Tourou, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord par des terroristes de *Boko Haram* ; attaque au cours de laquelle trois (3) personnes ont été tuées, deux (2) autres grièvement blessées, deux (2) enfants enlevés et d'importants dégâts matériels enregistrés ;
- l'attaque et l'incendie, le 15 mai 2024, du matériel didactique ainsi que du drapeau national dans l'École primaire publique de Mbot, dans la commune de Ndu, Département de Donga-Mantung, Région du Nord-Ouest<sup>20</sup> ;
- la bagarre sanglante entre des réfugiés, le 27 avril 2024, dans la localité de Yémé, Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord, ayant fait quinze (15) blessés ;
- l'assassinat, le 28 mars 2024, du nommé EKOSSO, élève en classe de Form 4 A, dans la cours du lycée bilingue de Bertoua, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est par son camarade de classe, motif pris de ce que ses absences ont été relevées par la victime en sa qualité de chef de classe ; l'auteur de l'assassinat est activement recherché par les autorités policières de la ville<sup>21</sup>;
- des bousculades d'élèves enregistrées, le 22 janvier 2024, au lycée d'Étoug-Ébé, Département du Mfoundi, Région du Centre suite à la grogne des élèves au sujet de la fermeture du portail sur ordre du proviseur de cet établissement scolaire, en réponse aux multiples retards observés chez certains élèves ; ces bousculades ont occasionnées d'importants dégâts matériels<sup>22</sup>;
- les attaques à l'arme blanche enregistrées, le 9 janvier 2024, au lycée bilingue de Nsam, dans le Département du Mfoundi, Région du Centre, au cours d'une altercation entre élèves, suite à l'agression physique de l'un de leur camarade ; deux (2) élèves ont été blessés au cours de ces attaques<sup>23</sup>;
- les incursions répétitives de terroristes sécessionnistes venus de la Région du Nord-Ouest dans la Région de l'Ouest, notamment celle survenue dans la matinée du 21 novembre 2023 dans la localité de Bamenyam, Département des Bamoutos, dont le bilan fait état de neuf (9) personnes tuées, plusieurs maisons incendiées et plusieurs motos emportées<sup>24</sup>,

---

<sup>19</sup> Cf. *Cameroun24.net*, « Cameroun – Sécurité. Au moins 6 morts dans les affrontements entre Bamoun et Tikar à Magba, le sultan Bamoun appelle à l'apaisement », [https://cameroun24.net/amp/actualite-cameroun-Au moins 6 morts dans les affrontements entre Bamo-1-1-65843.html](https://cameroun24.net/amp/actualite-cameroun-Au%20moins%206%20morts%20dans%20les%20affrontements%20entre%20Bamo-1-1-65843.html), le 25 septembre 2024.

<sup>20</sup> Voir Déclaration de la CDHC à l'occasion de la célébration de la 5<sup>e</sup> édition de la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, publiée le 8 septembre 2024, <http://www.cdhc.cm/admin/fichiers/Declarations2024-09-0811-53-07.pdf>, consultée le 19 septembre 2024.

<sup>21</sup> Cf. *Actu Cameroun*, « Un élève poignarde à mort par son camarade de classe à Bertoua », <https://actucameroun.com/2024/03/29/un-eleve-poignarde-a-mort-par-son-camarade-de-classe-a-bertoua/amp/>, le 25 septembre 2024.

<sup>22</sup> Cf. *Canal 2 International*, Journal télévisé de 19 heures 50, le 22 janvier 2024.

<sup>23</sup> Cf. *Actu Cameroun*, « Lycée bilingue de Nsam à Yaoundé : des élèves utilisent des armes blanches au cours d'une altercation », [https://actucameroun.com/2024/01/10/lycee-bilingue-de-nsam-a-yaounde-des-eleves-utilisent-des-armes-blanches-au-cours-dune-altercation/#:~:text=La%20ministre%20des%20Enseignements%2020secondaires%20\(Minesec\)](https://actucameroun.com/2024/01/10/lycee-bilingue-de-nsam-a-yaounde-des-eleves-utilisent-des-armes-blanches-au-cours-dune-altercation/#:~:text=La%20ministre%20des%20Enseignements%2020secondaires%20(Minesec)), consultée le 16 septembre 2024.

<sup>24</sup> Voir Déclaration de la CDHC à l'occasion de la célébration de la 6<sup>e</sup> édition de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, *op. cit.*

**La Commission accueille favorablement** les réactions de certains Départements ministériels à sa précédente Déclaration à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la non-violence, particulièrement celles :

- du ministère de la Promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) qui, à travers sa correspondance n° 0001858/L/MINPROFF/SG/DSPF/SDPDF/SPDCF /FJB du 20 octobre 2022, informe la CDHC de ce qu'« [il] prend acte des recommandations formulées [à son endroit, tout en soulignant que ses] services compétents [...] en feront une large diffusion auprès de [ses] cibles » ;
- du ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL) qui, à travers sa correspondance n° 006027/L/MINDDEVEL/SG/DSCG/CCG/AK du 8 novembre 2022, a rassuré la CDHC de ce qu'il ne manquera pas de « saisir toute occasion pour diffuser auprès des Collectivités territoriales décentralisées (CTD), le message de la non-violence, notamment par des actions de sensibilisation » ;
- du ministère de l'Administration territoriale (MINAT) qui, à travers sa correspondance n° 003544/L/MINAT/SG du 15 novembre 2022, marque son appréciation « pour la pertinence des analyses ainsi que des recommandations de la CDHC à l'effet de sensibiliser les pouvoirs publics, les organisations de la société civile (OSC) et les populations, notamment en ce qui concerne la promotion et le renforcement de l'État de droit au Cameroun »,

**La Commission** relève avec satisfaction que sur les deux cent vingt (220) recommandations acceptées par l'État à l'occasion de l'adoption du *Rapport du passage du Cameroun* au 4<sup>e</sup> cycle de l'Examen périodique universel (EPU) le 26 mars 2024, sept (7) ont trait au règlement pacifique des conflits et donc à la non-violence et ont été ventilées par la CDHC aux structures de l'État, aux partis politiques ainsi qu'aux OSC, chacun en ce qui le concerne, de la manière suivante :

- la recommandation invitant à « continuer à sensibiliser la population aux Droits de l'homme en intégrant cette question dans les programmes scolaires » a été adressée au ministère des Affaires sociales (MINAS), au ministère de l'Éducation de base (MINEDUB), au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP), au ministère des Enseignements secondaires (MINESEC), au ministère de la Justice (MINJUSTICE), ainsi qu'au ministère de la Santé publique (MINSANTÉ);
- la recommandation invitant à « continuer d'adopter une approche pacifique pour résoudre les conflits et renforcer les mécanismes de justice transitionnelle dans le pays » qui a été adressée aux Services du premier ministre chef du Gouvernement, au MINAT, au ministère de la Défense (MINDEF), au MINJUSTICE, à la Délégation générale à la Sécurité nationale (DGSN) ainsi qu'au Barreau du Cameroun ;
- la recommandation invitant à « poursuivre le dialogue afin de rétablir définitivement la paix dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » a été adressée aux services du premier ministre chef du Gouvernement, au MINAT ainsi qu'à la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme (CNPBM),
- la recommandation invitant à « continuer de mettre en œuvre des mesures visant à résoudre pacifiquement les crises dans les zones touchées [par l'insécurité], en donnant la priorité aux processus de réconciliation nationale » a été adressée à la présidence de la République, aux Services du premier ministre chef du Gouvernement,

- au MINAT, au MINDDEVEL, au ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), à la CNPBM, ainsi qu'aux OSC ;
- la recommandation invitant à « *donner la priorité à la participation effective des jeunes, des femmes et des enfants, y compris des adolescents, à tous les niveaux des négociations de paix, des efforts de consolidation de la paix, de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que des plans élaborés pour faire face aux crises et programmes de reconstruction* » a été adressée au MINAT, au MINAS, au MINEDUB, au MINEPAT, au MINESEC, au ministère de l'Enseignement supérieur (MINESUP), au MINJEC, au MINPROFF, aux partis politiques ainsi qu'aux OSC,

**Relevant** les propos de Madame Élisabeth SPEHAR, sous-secrétaire générale du Bureau d'appui à la consolidation de la paix aux Nations Unies, suivant lesquels « *en donnant la priorité à la paix, il est possible de contribuer à inverser les tendances à la multiplication des conflits, à offrir des opportunités aux personnes touchées par la violence et à réduire les coûts humains et économiques [des] guerres* »<sup>25</sup>,

**La Commission** réitère ses recommandations formulées à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2024 notamment :

- *aux OSC et aux autorités traditionnelles* d'intensifier la sensibilisation des populations sur l'importance de l'éducation et de la culture de la paix dans les familles ;
- *aux parents* de densifier les efforts en vue de diffuser et de pérenniser la culture de la paix en inculquant à leur progéniture, dès leur jeune âge, le respect des valeurs humaines,

**La Commission recommande :**

- *au Gouvernement*,
  - o Au Gouvernement de prévenir et de mener une lutte acharnée contre toutes les formes de violence contre les femmes, y compris leur esclavagisation par des violences sexuelles, les violences psychologiques, les discriminations, les violences culturelles à travers les pratiques culturelles nocives et les violences économiques de trop nombreux époux qui privent leurs conjointes de ressources en les empêchant de mener des activités génératrices de revenus sans pour autant pourvoir à leurs besoins ou de s'exprimer, notamment à travers :
    - la multiplication des campagnes de sensibilisation des populations – basées sur une approche inclusive – à la tolérance, à la non-violence et à la masculinité positive en milieu scolaire et en milieu familial, avec une emphase sur les effets néfastes des violences contre les femmes sur le développement économique de la nation ;
    - le durcissement des lois pour une meilleure protection des femmes et des filles contre les violences de toutes natures ;
  - o de renforcer les défenses des populations contre la désinformation et les campagnes d'influence néfastes, avant, pendant et après l'élection présidentielle prévue en 2025, à travers la multiplication des campagnes d'informations, y compris à travers les médias et les réseaux sociaux ;

<sup>25</sup> Cf. Nations Unies, « Conseil de sécurité gros plan sur le nouvel Agenda pour la paix, un programme fondé sur le rétablissement de la confiance entre pays et au sein des pays », <https://press.un.org/fr/2024/cs1596.doc.htm>, consultée le 16 septembre 2024.



- au MINAT et au MINDEVEL de faire déguerpir tous les débits de boisson qui entourent les établissements scolaires et les centres de formation, en veillant à ce qu'aucun lieu de divertissement ne soit visible dans un rayon d'un (1) km à la ronde des structures éducatives ;
- au ministère de l'Habitat et du Développement urbain (MINDHU) ainsi qu'au MINAT de construire des bibliothèques accessibles gratuitement aux jeunes pour stimuler le goût de la lecture et occuper positivement ces derniers,
- au Comité national de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) de donner la priorité à la participation effective des jeunes, des femmes et des enfants, y compris des adolescents, à tous les niveaux des négociations de paix, des efforts de consolidation de la paix, de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que des plans élaborés pour faire face aux crises et programmes de reconstruction,

**La Commission recommande aux OSC** d'intensifier la sensibilisation :

- des populations sur l'importance de l'éducation et de la culture de la paix dans les familles ;
- des élèves, des étudiants et des enseignants sur l'importance de la non-violence en milieu scolaire et étudiantin ;

**La Commission** exhorte tous les acteurs armés non-étatiques actifs dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à observer une *Quinzaine de non-violence* et de cessez-le feu à l'occasion de la Journée internationale de la non-violence 2024,

\*\*\*

Pour sa part, **la Commission ne ménagera aucun effort** pour continuer à promouvoir et à protéger les Droits de l'homme en général et à lutter contre toutes les formes de violences par le biais d'ateliers de formation, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers, de visites des lieux de privation de liberté, de missions d'enquête ainsi que dans le cadre du traitement des requêtes et de l'auto-saisine,

**La Commission invite une fois de plus** toute personne victime ou témoin de violation des Droits de l'homme en général – et de cas de violence en particulier – à la saisir, y compris par le truchement de son **numéro vert**, le **1523** (c'est gratuit, même sans crédit de téléphone).

### Adresses utiles de la CDHC

Site web: [www.cdhc.cm](http://www.cdhc.cm)

Comptes Facebook et X (ancien Twitter) : **Cameroon Human Rights Commission**

Compte WhatsApp : **691 99 56 90**



James Mouangue Kobila, le 02 OCT 2024

James MOUANGUE KOBILA